



**ARRÊTÉ DU MAIRE
AT66/2024**

**Arrêté de prolongation de AT40/2024
pour la mise en place d'une réduction de circulation avec
alternat**

LE MAIRE DE LE LANGON,

- VU** la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales;
- VU** le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28 ;
- VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;
- VU** l'arrêté interministériel modifié du 24 novembre 1967, portant instruction générale sur la signalisation routière,
- VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;
- VU** l'arrêté 2024-T-1826 de l'Agence Routière Départementale Sud-Est en date du 03 juillet 2024 ;
- VU** la demande formulée par l'entreprise O.T. ENGINEERING domiciliée 10 chemin du Vieux Chêne 38240 Meylan en date du 02 juillet 2024 ;

Considérant qu'en raison du déroulement de travaux de génie Civil pour le déploiement de la fibre optique sur la route de Chaillé, effectués par O.T. ENGINEERING il y a lieu de restreindre la circulation à une voie;

Considérant que le planning a été décaler suite aux intempéries, les travaux seront donc prolongés sur cette voie ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Arrêté AT40/2024 est prolongé jusqu'au 02 août 2024 inclus.

ARTICLE 2 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

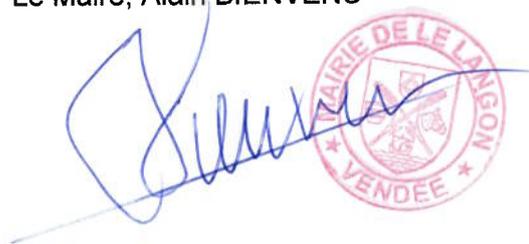
ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité du chantier ainsi que dans la commune de **Le Langon**.

ARTICLE 4 : Le secrétaire général de la commune de Le Langon, le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la VENDEE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

O.T. ENGINEERING

A Le Langon, le 05 juillet 2024

Le Maire, Alain BIENVENU

The image shows a handwritten signature in blue ink over a red circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE LE LANGON" at the top and "VENDEE" at the bottom, with a central emblem. The signature is written in a cursive style and extends across the stamp.